

Rachat

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Opération qui consiste à rompre le contrat par le paiement anticipé de la provision mathématique (diminuée d'une pénalité suivant les cas) au contractant. Le rachat permet que l'épargne placée soit disponible à tout moment. Il existe une différence entre le droit au rachat (sa titularité et le moment où il est acquis) et son exercice (demande de mise en œuvre et mise en œuvre effective). On distingue le rachat total (l'intégralité de la valeur de rachat est versée) du rachat partiel (une partie seulement de la valeur de rachat est octroyée).

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**